

Procédure d'adoption



Modification du Plan d'urbanisme et
Règlement sur les projets particuliers de
construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Cadre légal

Le conseil peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Tout projet particulier doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Calendrier d'adoption du projet

Modification au plan d'urbanisme	
Étude et recommandations de la DAUP	Déc.-Janv. 2016
Avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	14 fév. 2017
Avis du Comité Jacques-Viger (CJV)	17 fév. 2017 21 Avril 2017
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le PU par le Conseil d'arrondissement (CA)	2 Mai 2017
Consultation publique	23 Mai 2017
Recommandation du Comité exécutif	31 Mai 2017
Adoption du règlement par le Conseil municipal (CM)	12 Juin 2017
Entrée en vigueur du règlement de modification	Juillet 2017
Projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	
Avis du CCU	14 Fév. 2017
Adoption d'un premier projet de résolution par le CA	2 Mai 2017
Consultation publique	23 Mai 2017
Second projet de résolution	6 Juin 2017
Processus d'approbation référendaire	Fin Juin 2017
Adoption de la résolution	Août /Sep. 2017
Conformité au Schéma d'aménagement	Septembre 2017



Même
séance



Demande de participation à une tenue de registre

Suivant l'adoption du second projet de résolution prévu le 6 juin 2017, il y aura publication d'un avis annonçant :
- La possibilité de faire une demande de participation à une tenue d'un registre.



La demande doit être signée par au moins **12 personnes** de la zone concernée ou d'une zone contiguë.
Dépôt au plus tard le **8e jour suivant l'avis**



Demande valide :

Publication d'un avis annonçant la période d'enregistrement, 5 jours avant la tenue du registre.



Aucune demande valide :

Adoption finale de la résolution.
Conseil d'arrondissement : **Août 2017**

Demande de participation à une tenue de registre

Tenue de registre

Publication d'un avis annonçant la période d'enregistrement, 5 jours avant la **tenue du registre**.

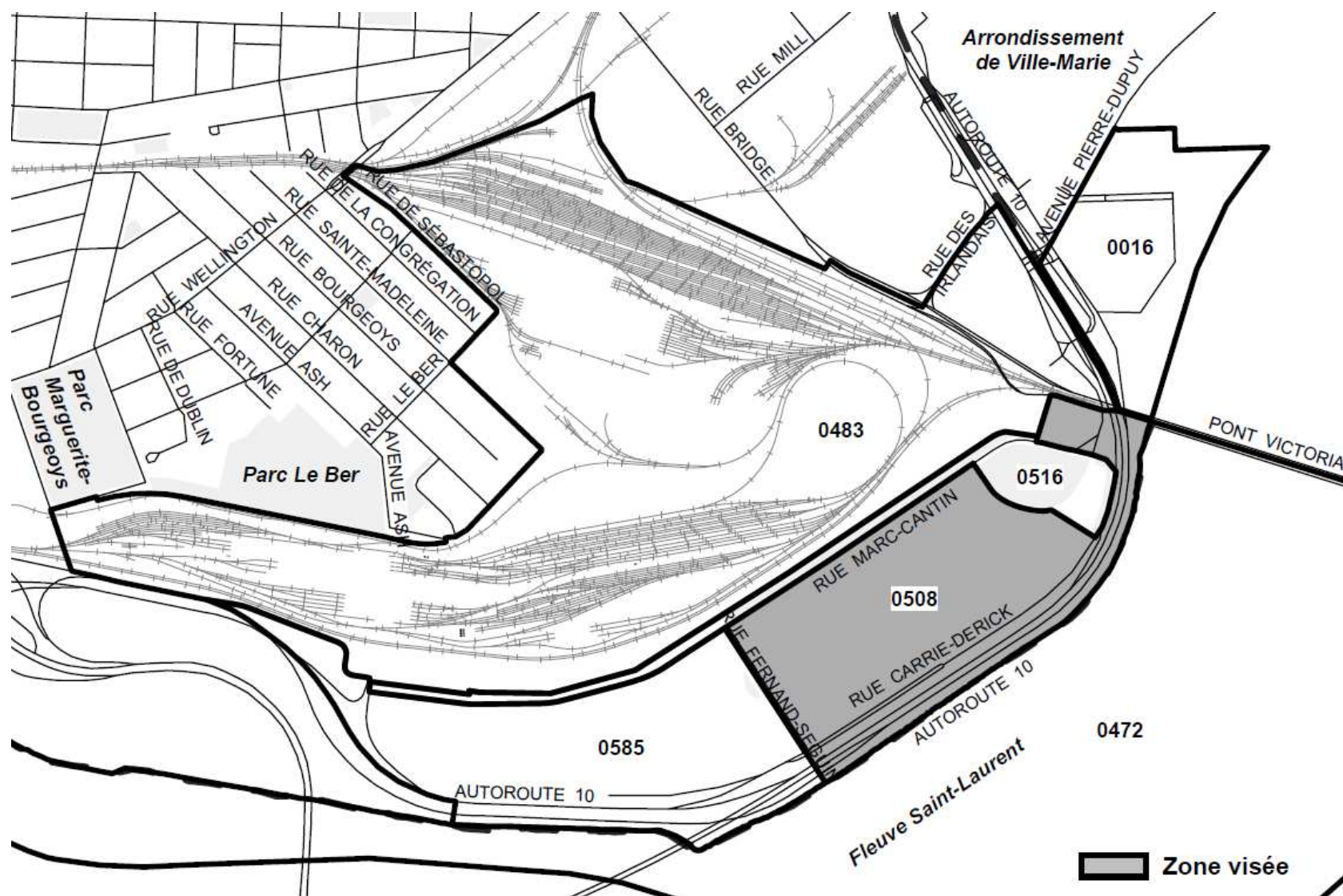
Inscription d'un nombre de personnes habiles à voter suffisant :

1. Possibilité d'un référendum
2. Retrait de la résolution

Inscription d'un nombre de personnes habiles à voter insuffisant

Adoption finale de la résolution par le Conseil d'arrondissement

Carte des zones visées et contigües



**Procédure d'adoption d'une résolution dans le cadre du
Règlement sur les projets particuliers de construction, de
modification ou d'occupation d'un immeuble**

Pour de plus amples informations :

Arrondissement Le Sud-Ouest

Division du Greffe
514- 872-1950

Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
514- 872-8692